

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal tenue le mardi 8 septembre 2015, à 20 h, au local de l'Âge d'or des Éboulements, sous la présidence de Monsieur Pierre Tremblay, maire, et à laquelle il y avait quorum.

Présences : Sylvie Bolduc  
Emmanuel Deschênes  
Diane Tremblay  
Pierre Tremblay, conseiller  
Régis Pilote  
Ruth Tremblay

### **ORDRE DU JOUR**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 AOÛT 2015
3. ADOPTION DES COMPTES
4. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 178-15 VISANT À IDENTIFIER À TITRE DE PERSONNAGE HISTORIQUE MONSEIGNEUR FÉLIX-ANTOINE SAVARD
5. ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 180-15 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 174-15 POUR Y INSÉRER UNE DISPOSITION CONCERNANT LES FRAIS POUR LES CHÈQUES SANS PROVISION
6. DÉPÔT MODIFICATION AU RÔLE
7. RÉOLUTION DE CONCORDANCE
8. RÉOLUTION D'ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES
9. DÉROGATION MINEURE- CHEMIN DE LA PLAGE
10. SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS - TOURNOI DE PÊCHE À L'ÉPERLAN
11. RENOUVELLEMENT ASSURANCES
12. FORMATION POMPIER ET ACQUISITION DE BUNKER
13. ACQUISITION D'UNE REMORQUE FERMÉE
14. ADJUDICATION DE CONTRAT DE POSE DE BÉTON BITUMINEUX
15. ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN EN BORDURE DU CHEMIN DES GRANDS-VENTS
16. ADJUDICATION DU CONTRAT - VIDÉO PROMOTIONNELLE
17. MOTION DE REMERCIEMENTS – CÉCILE ALLARD
18. DEMANDES DE DON
19. REPRÉSENTATION
18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### **PROCÈS-VERBAL**

#### **144-09-15 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

#### **145-09-15 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015**

Il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2015 soit adopté.

## 146-09-15 Adoption des comptes

Il est proposé Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes tels que décrits ci-dessous soient payés.

### GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATION

COLBOURNE KATRINA, CAMIRÉ DAVID	390.01 \$
LAJOIE DAVE	95.45 \$
ATELIER VAGABOND	6 135.64 \$
AUBÉ ANCTIL PICHETTE & ASSOCIÉS	224.20 \$
BELL CANADA	227.30 \$
BELL MOBILITÉ (CELL. PIERRE: LINDA:)	67.62 \$
BILODEAU MATHIEU	22.80 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	180.60 \$
CORPORATE EXPRESS CANADA INC.	321.52 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	104.56 \$
DÉRY TÉLÉCOM	82.68 \$
DISTRIBUTION SIMARD INC.	460.99 \$
ÉQUIPEMENT GMM INC.	241.83 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	64.00 \$
F.Q.M.	1 425.69 \$
PG SOLUTIONS	195.21 \$
PLOMBERIE O. GAUDREULT INC.	912.34 \$
POSTES CANADA	293.19 \$
REMBOURSEMENT PETITE CAISSE	60.60 \$
SOLUTIA TELECOM	57.48 \$
VISA	183.31 \$
	<hr/>
	<b>11 747.02 \$</b>

### SECURITÉ PUBLIQUE

BELL CANADA	109.55 \$
BELL MOBILITÉ	400.77 \$
BRIGADE DES POMPIERS GARDE:1440\$ INT:1572.50\$ T.H:740\$ PRAT:540\$	4 292.50 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	55.31 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	86.23 \$
	<hr/>
	<b>4 944.36 \$</b>

### VOIRIE-TRANSPORT

BELL CANADA	109.55 \$
BELL MOBILITÉ (CELL GRÉGOIRE ET PATRICK)	123.86 \$
CHEMIN DE FER CHARLEVOIX INC.	304.68 \$
CHEZ S. DUCHESNE INC.	264.88 \$
CLERMONT DODGE CHRYSLER	71.35 \$
COMMUNICATIONS CHARLEVOIX	31.62 \$
CÔTÉ ET GAUDREULT	5 228.49 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	195.57 \$
ENTREPRISES AUDET-TREMBLAY INC.	12 313.36 \$
ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS	5 590.89 \$
ESSO	5 470.07 \$
GARAGE MÉCANIQUE DESCHÊNES INC.	98.64 \$
GARAGE EDMOND BRADET INC.	3 758.34 \$
GARAGE JEAN-CLAUDE SIMARD ENR.	75.58 \$
GILLES BOIVIN	250.00 \$
LOCATIONS GALIOT INC.	3 585.39 \$
QUINCAILLERIE ALPHIDE TREMBLAY & FILS INC.	63.84 \$
SOLUGAZ	211.55 \$
	<hr/>
	<b>37 747.66 \$</b>

### ECLAIRAGE DE RUE

HYDRO-QUÉBEC	2 167.90 \$
	<hr/>
	<b>2 167.90 \$</b>

**AQUEDUC**

BELL MOBILITÉ (CELL)	54.51 \$
GAETAN BOLDUC ET ASSOCIÉS INC.	8 594.72 \$
HYDRO-QUÉBEC	1 655.22 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	1 330.72 \$
RÉAL HUOT INC.	355.46 \$
	<hr/>
	<b>11 990.63 \$</b>

**ASSAINISSEMENT DES EAUX**

BELL CANADA	96.80 \$
DÉPANNEUR ROBIN TREMBLAY	2.99 \$
MAXXAM ANALYTIQUE	204.75 \$
	<hr/>
	<b>304.54 \$</b>

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	40 954.00 \$
	<hr/>
	<b>40 954.00 \$</b>

**URBANISME**

REMBOURSEMENT PETITE CAISSE	58.30 \$
M.R.C. DE CHARLEVOIX	1 206.97 \$
	<hr/>
	<b>1 265.27 \$</b>

**MRC DE CHARLEVOIX**

QUOTE-PART AMÉNAGEMENT	9 924.00 \$
PROMOTION DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMON.	8 608.00 \$
QUOTE-PART GEOMATIQUE	4 030.00 \$
QUOTE-PART RESEAU FIBRES OPTIQUES ENTRETIEN	2 037.00 \$
QUOTE-PART RESEAU FIBRES OPTIQUES REMB. EMPRUNT	2 522.00 \$
COMITÉS CONSULT. AGRIC. ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	1 933.00 \$
	<hr/>
	<b>29 054.00 \$</b>

**LOISIRS ET CULTURE**

AUBERGE MOTEL BEAUSÉJOUR	11.50 \$
BELL CANADA	104.11 \$
CANADIAN POST CORPORATION	137.66 \$
ÉLECTRICITÉ GAUTHIER	159.82 \$
GRAVEL ET TREMBLAY INC.	15.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	347.30 \$
LABBÉ SERGE	36.77 \$
MARIONNETTES DU BOUT DU MONDE	459.90 \$
MONTAMBAULT STEVE	862.31 \$
PÉPINIÈRE CHARLEVOIX INC.	1 569.55 \$
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX	43.50 \$
SMITH CLIFFORD	100.00 \$
SOLOTECH	2 075.30 \$
	<hr/>
	<b>5 922.72 \$</b>

**FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE**

FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE	3 290.63 \$
	<hr/>
	<b>3 290.63 \$</b>

**DONS**

GAGNON-LORRAIN ANNE-JULIE	200.00 \$
	<hr/>
	<b>200.00 \$</b>

<b>TOTAL</b>	<b>149 588.73 \$</b>
--------------	----------------------

**147-09-15 Adoption du règlement n° 178-15 visant à identifier à titre de personnage historique Monseigneur Félix-Antoine Savard**

**ATTENDU QUE** le comité consultatif en urbanisme a tenu une séance publique, le 12 août 2015, afin d'écouter les représentations des personnes intéressées au sujet du projet d'identification du personnage historique;

**ATTENDU QUE** la municipalité peut, par règlement de son conseil et après avoir pris l'avis de son comité consultatif en urbanisme, identifier des éléments du patrimoine immatériel, un personnage historique décédé, un événement ou un lieu historique;

**ATTENDU QU'UN** avis de motion a été donné, lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2015;

**ATTENDU QU'UN** avis public a été donné le 10 juillet 2015 au sujet de la tenue d'une séance du comité consultatif d'urbanisme au cours de laquelle chacune des personnes intéressées à l'identification du personnage historique peut se faire entendre;

**ATTENDU QU'À** la suite de la séance publique, le comité consultatif en urbanisme a émis, le 12 août 2015, un avis favorable au conseil municipal à l'effet d'identifier à titre de personnage historique Monseigneur Félix-Antoine Savard;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement portant le n° 178-15 soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**1. PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante du présent règlement.

**2. TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour titre « Règlement visant à identifier à titre de personnage historique Monseigneur Félix-Antoine Savard » et porte le numéro 178-15.

**3. OBJET DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement a pour but d'identifier Monseigneur Félix-Antoine Savard à titre de personnage historique.

**4. IDENTIFICATION DU PERSONNAGE**

Monseigneur Félix-Antoine Savard est un prêtre, professeur, écrivain et poète québécois, né à Québec le 31 août 1896 et décédé au même endroit, le 24 août 1982. Il a œuvré dans la région de Québec, Saguenay de même que celle de Charlevoix. Prêtre fondateur de la paroisse de Clermont en 1935, il fut vicaire des paroisses de Bagotville, Sainte-Agnès et La Malbaie. Il publia en 1937, *Menaud, maître-draveur*, identifié comme l'un des plus

importants romans de la littérature nationaliste. Ce roman est l'une de ses principales réalisations qui le rendit célèbre et lui permit d'être lauréat de l'Académie française. Il fut aussi le fondateur de la Papeterie Saint-Gilles, entreprise de fabrication artisanale de papiers faits main de toutes sortes, présente aux Éboulements, dans le secteur Saint-Joseph-de-la-Rive.

## **5. MOTIFS DE L'IDENTIFICATION**

- Mgr Félix-Antoine Savard fut l'auteur du célèbre roman *Menaud, maître-draveur*, publié chez Fides en 1937, et de nombreux autres ouvrages écrits dans un français qui nous fait honneur;
- Mgr Félix-Antoine Savard fut professeur, puis doyen de la Faculté des lettres de l'Université Laval (1950-1957), cofondateur en 1944 des archives de folklore de l'université Laval;
- Mgr Félix-Antoine Savard fut le fondateur de la première papeterie fait main au Canada en 1965 et qui a inspiré en 1992 la création de la Société internationale des économusées, actuellement répartie dans 5 pays d'Europe du Nord et dans le Canada, comptant 70 économusées.

## **6. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### **148-09-15 Adoption du règlement n° 180-15 modifiant le règlement n° 174-15 pour y insérer une disposition concernant les frais pour les chèques sans provision**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité des Éboulements a adopté le règlement n° 174-15 régissant les comptes de taxes ;

**CONSIDÉRANT** que ledit règlement ne contenait pas de dispositions concernant le traitement des chèques sans provision (NSF);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

#### **ARTICLE 1**

Le texte de l'**ARTICLE 5** est remplacé par le suivant :

Il est par le présent règlement, imposé des frais de 20 \$ pour tout chèque émis à la municipalité et qui lui est retourné avec la mention sans provision ou pour tout autre motif pour lequel l'institution financière exige des frais d'administration.

L'article suivant est ajouté :

#### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

### 149-09-15 Dépôt modification au rôle

La directrice générale dépose une mise à jour du rôle d'évaluation datée du 26 août 2015, dont la valeur est maintenant de 217 610 500 \$, soit une augmentation de 744 800 \$.

### 150-09-15 Résolution de concordance

**ATTENDU QUE**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité des Éboulements souhaite emprunter par billet un montant total de 192 800 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
91-09	192 800 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'UN** emprunt par billet au montant de 192 800 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 91-09 soit réalisé;

**QUE** les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière;

**QUE** les billets soient datés du 15 septembre 2015;

**QUE** les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016.	10 700 \$
2017.	10 900 \$
2018.	11 300 \$
2019.	11 500 \$
2020.	11 800 \$ (à payer en 2020)
2020.	136 600 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt, la Municipalité des Éboulements émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 septembre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et

suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 91-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**151-09-15 Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques**

Il est proposé par Ruth Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la Municipalité des Éboulements accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2015 au montant de 192 800 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt no 91-09. Ce billet est émis au prix de 98 000 \$ CAN pour chaque 100 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

10 700 \$	1,75 %	15 septembre 2016
10 900 \$	1,85 %	15 septembre 2017
11 300 \$	1,95 %	15 septembre 2018
11 500 \$	2,15 %	15 septembre 2019
148 400 \$	2,25 %	15 septembre 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui-ci.

**152-09-15 Dérogation mineure DM45 - 2015 – Chemin de la Plage**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure DM45-2015 sur le lot 404-18, chemin de la Plage, présentée à la municipalité des Éboulements, aux fins de :

- Autoriser une largeur de terrain de 13,16 mètres, alors que la norme est de 30 mètres;
- Autoriser une profondeur de terrain de 44 mètres, alors que la norme est de 75 mètres;
- Autoriser une superficie de terrain de 809,6 mètres carrés, alors que la norme est de 2 250 mètres carrés;
- Autoriser d'accroître le caractère dérogatoire d'un terrain.

**CONSIDÉRANT** le motif de la demande dans une optique de régulariser l'occupation du territoire et la gestion de terrains en cause;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du CCU à l'effet d'autoriser la demande;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter la demande de dérogation mineure DM45-2015.

**153-09-15 Signature protocole d'entente avec la Société des traversiers – Tournoi de pêche à l'éperlan**

**CONSIDÉRANT** la tenue d'un tournoi de pêche à l'éperlan le samedi, 3 octobre 2015 sur le quai de Saint-Joseph-de-la-Rive;

**CONSIDÉRANT** que le tournoi se déroulera selon les conditions et règles de la Société des traversiers, notamment en ce qui concerne la sécurité dans ses installations et ses gares;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder à la signature d'un protocole d'entente entre la Société des traversiers du Québec et la municipalité des Éboulements;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser le maire Pierre Tremblay à signer le protocole d'entente pour la tenue du tournoi de pêche à l'éperlan le samedi 3 octobre 2015.

#### **154-09-15 Renouvellement assurances**

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'assurance de la municipalité arrive à échéance le 15 octobre 2015;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Diane Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- de renouveler le contrat d'assurances générales de la municipalité pour l'année 2015-2016 au coût de 35 887 \$, taxes incluses, auprès de Groupe Ultima inc.

#### **155-09-15 Formation pompier et acquisition de bunker**

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'autoriser 8 pompiers volontaires du Service d'incendie des Éboulements à suivre le programme de formation « Pompier 1 » de Educ Expert au coût de 1 150 \$ par pompier;
- D'acquérir 6 ensembles bunker 5172 et accessoires auprès de la compagnie L'Arsenal au coût de 1 285 \$ l'unité ;
- D'autoriser les coûts y afférents, soit la somme de 16 400 \$.

#### **156-09-15 Acquisition d'une remorque fermée**

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- d'autoriser l'achat d'une remorque fermée auprès de « Les remorques de la Côte », au coût de 4 841.50 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser Linda Gauthier à signer les documents requis pour procéder à l'immatriculation de ladite remorque.

#### **157-09-15 Adjudication de contrat de pose de béton bitumineux**



**CONSIDÉRANT** que la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour la fourniture et la pose de béton bitumineux, de couche d'usure et de rapiéçage mécanisé sur pavage dans le chemin des Grands-Vents;

**CONSIDÉRANT** l'offre reçue de « Les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. » au coût de 51 621.788 \$ incluant les taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

-D'octroyer le contrat de fourniture et pose de béton bitumineux à Les Entreprises Jacques Dufour & Fils inc. au coût de 51 621.78 \$ incluant les taxes.

### **158-09-15 Acquisition d'une bande de terrain en bordure du chemin des Grands-Vents**

**CONSIDÉRANT** la résolution 90-06-15 concernant l'acquisition par la Municipalité d'une bande de terrain en bordure du chemin des Grands-Vents ;

**CONSIDÉRANT** les discussions intervenues entre la municipalité et Monsieur Pierre Tremblay, représentant de la société par actions 9209-5447 Québec Inc., relativement à l'acquisition par la municipalité de l'immeuble connu et désigné comme étant composé de parties du lot numéro 241 au cadastre officiel de la Paroisse des Éboulements, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Emmanuel Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la municipalité acquière de Monsieur Pierre Tremblay l'immeuble connu et désigné comme étant composé de parties du lot numéro 241 au cadastre officiel de la Paroisse des Éboulements, dans la circonscription foncière de Charlevoix 2, lesquelles sont plus amplement décrites à la description technique préparée par Monsieur Dave Tremblay, arpenteur-géomètre, le 29 mai 2015, sous sa minute portant le numéro 6688.

**QUE** la cession soit consentie à titre gratuit;

**QUE** la cession soit consentie sans aucune garantie et aux risques et périls de la municipalité;

**QU'IL** soit compris à l'acte de cession un droit en faveur du cédant ou de tout nouvel acquéreur ou promoteur qui pourrait continuer ou poursuivre la vente de terrains dans le chemin des Grands-Vents, de maintenir, entretenir et réparer l'affiche existante sur l'une des parcelles de terrain devant faire l'objet de la cession.

**QU'EN** autant que nécessaire, le conseil autorise le maintien de l'affiche existante en respect des dispositions contenues au règlement numéro 163-16 intitulé « Règlement sur l'occupation d'une partie du domaine public municipal ».

**QUE** le maire et la secrétaire-trésorière ou son adjointe soient et ils le sont par les présentes autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de cession, à y apporter toutes les modifications nécessaires, au besoin, et à souscrire à toutes les clauses et conditions jugées utiles ou nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

### **159-09-15 Adjudication du contrat – vidéo promotionnelle**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour la production d'une vidéo promotionnelle afin de promouvoir notre village sous différents aspects;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues, à savoir :

Sinex 3 production : Option A : 14 500 \$ avant taxes  
Option B : 9 000 \$  
Go Charlevoix : 5 000 \$ avant taxes

**CONSIDÉRANT** l'étude des deux propositions reçues;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

- D'octroyer le contrat de la vidéo promotionnelle à Go Charlevoix au coût de 5 000 \$ avant taxes;
- De défrayer 50 % des coûts à la signature du contrat et le résiduel lors de la livraison du produit.

### **160-09-15 Motion de remerciements – Cécile Allard**

Au nom du conseil municipal et de la population des Éboulements, Ruth Tremblay, conseillère, adresse une motion de remerciements à Madame Cécile Allard, bénévole, pour son implication et le travail accompli au sein du comité d'embellissement dans le dossier de l'aménagement floral et l'installation de points d'intérêts à différents endroits stratégiques de la municipalité.

### **161-09-15 Demande de don**

Il est proposé par le conseiller Pierre Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser les dons suivants :

- 40<sup>e</sup> anniversaire du Club les Blés mûrs : 100 \$
- Comité des loisirs (Fête foraine) : 100 \$
- Société d'histoire de Charlevoix : 35 \$
- Prévention suicide de Charlevoix : 55 \$

### **Représentation**

Le maire et les conseillers informent l'assemblée de différentes représentations effectuées au cours des dernières semaines dans leurs dossiers respectifs.

### Certificat de crédit

Je soussignée, Linda Gauthier, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie que la municipalité des Éboulements dispose de crédits suffisants pour pourvoir au paiement de toutes les dépenses ci-dessus mentionnées.

Linda Gauthier, directrice générale

### 162-09-15 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Régis Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 21 h, les points à l'ordre du jour ayant été traités.

\_\_\_\_\_  
Pierre Tremblay  
Maire

\_\_\_\_\_  
Linda Gauthier  
Directrice générale et  
Secrétaire trésorière

<b><u>CORRESPONDANCE - AOÛT</u></b>	
VILLE DE BAIE ST-PAUL	Copie des divers règlements relatifs à l'urbanisme et le zonage
TVCO	Lettre de remerciement pour le support financier accordé au courant de la dernière année
MTQ	<ul style="list-style-type: none"><li>• Avis d'application d'herbicide dans le cadre du projet Éradication du phragmite dans la MRC de Charlevoix et de Charlevoix-Est</li><li>• Réponse à notre résolution concernant le pont Éboulements-Centre</li><li>• Réponse à notre résolution concernant le pont du rang Ste-Catherine</li><li>• Confirmation de la subvention – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (15 000\$)</li></ul>
CPTAQ	Orientation préliminaire – Demande autorisation P. Tremblay et C. Allard – la demande devrait être autorisée
GOVERNEMENT DU QUÉBEC – CABINET DU PREMIER MINISTRE	Accusé réception de la résolution n° 112-07-12 concernant la participation de la FQM à la négociation du prochain pacte fiscal
CONSEIL DE LA CULTURE	Remerciement pour le prix du patrimoine